

# Rapport ANNUEL 2019



## Sommaire

### 4 Le SMICTOM

- 6 Présentation du Syndicat
- 8 Les élus
- 10 Indicateurs clés
- 12 Faits marquants
- 14 Les éco-organismes

### 16 Les services du SMICTOM

- 18 L'emploi au SMICTOM
- 20 Prévention des déchets
- 24 Communication
- 26 Précollecte et collecte
- 28 Les déchèteries
- 30 La recyclerie

### 32 Indicateurs techniques

- 34 Synthèse des tonnages
- 36 Indicateurs environnementaux
- 38 Les tonnages en déchèterie
- 40 La valorisation des emballages
- 42 Le traitement des déchets

### 44 Indicateurs financiers

- 46 Le budget
- 48 Le financement du Syndicat
- 49 Le coût du service
- 50 Synthèse des coûts
- 52 Les marchés en cours

## Préambule

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Pays de Fougères pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Pays de Fougères, sur le site internet : [ww.smictom-fougeres.fr](http://ww.smictom-fougeres.fr), ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

# Présentation du SMICTOM du Pays de Fougères

# PRÉSENTATION DU SMICTOM

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 47 communes et 87 043 habitants (INSEE 2019). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

## Les missions

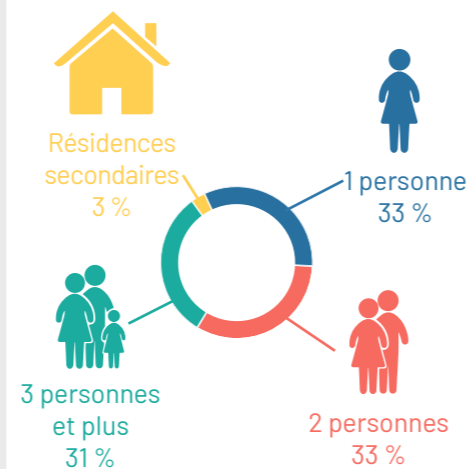
Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et de traitement des déchets. Il gère également 10 déchèteries, et assure des missions de communication et de sensibilisation des usagers à la prévention des déchets.

Pour une plus grande proximité avec ses usagers, les élus du SMICTOM ont décidé de mener la plupart des prestations en régie.

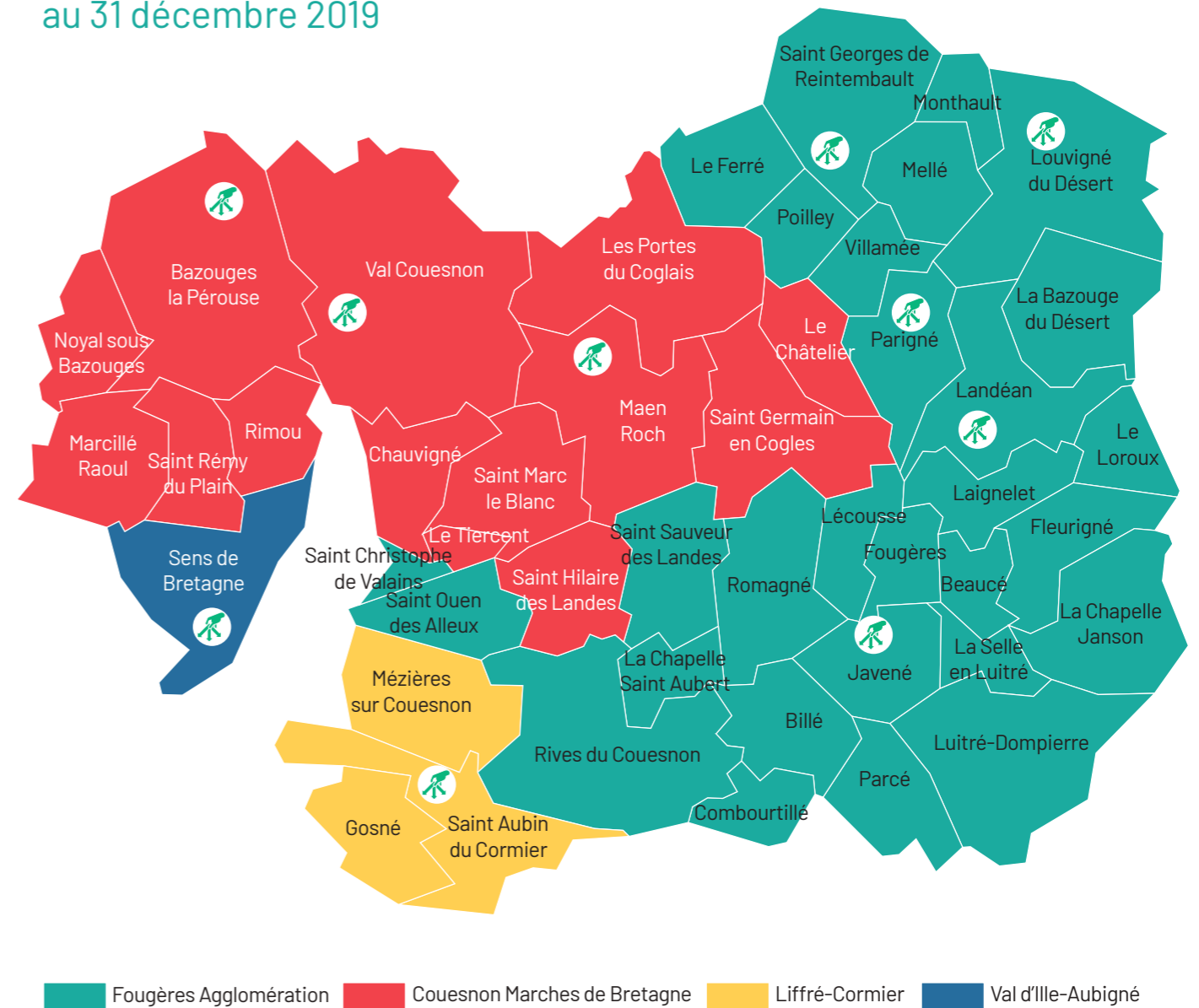


## Composition du territoire

**39 656**  
foyers au 31 décembre 2019



## Carte du territoire au 31 décembre 2019



## LES ÉLUS DU SMICTOM

Le SMICTOM est administré par un Comité Syndical. Celui-ci est composé d'élus issus des différentes communes du territoire. Le nombre d'élus par commune varie en fonction de sa population. Chaque commune a, au minimum, un élu délégué au SMICTOM. Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Les 68 élus élisent un Président et des vice-Présidents. Ils composent, aux côtés d'autres élus, le Bureau du SMICTOM. Celui-ci possède des compétences déléguées par le Comité Syndical, et se réunit au minimum avant chaque session plénière.

Viennent ensuite les commissions, constituées de délégués désignés par le Comité Syndical. Elles sont conduites par un vice-Président. Les groupes de travail thématiques effectuent des propositions au Président et au Bureau.



**Olivier Mocé**  
Président du SMICTOM

**Serge Boudet** - 1<sup>er</sup> vice-Président  
**Renaud Sarlat** - 2<sup>ème</sup> vice-Président  
**Claude Hervé** - 3<sup>ème</sup> vice-Présidente  
**Henri Avril** - 4<sup>ème</sup> vice-Président  
**Christian Geffray** - 5<sup>ème</sup> vice-Président

**Gérard Barbedette** - 6<sup>ème</sup> vice-Président  
**Cécile Parlot** - 7<sup>ème</sup> vice-Présidente  
**Dominique Froc** - 8<sup>ème</sup> vice-Président  
**Gaël Roussiau** - membre du Bureau

### Liffré-Cormier Communauté

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Gaël Roussiau	Jean-Michel Monnerie
Ronan Salaun	Stéphane Piquet
Olivier Barbedette	Yvon le Caer
Jean Dupire	Gilbert Le Rousseau
Yves Le Roux	Jérôme Bégasse

### Val d'Ille-Aubigné

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Yannick Leconte	Bernard Louapre

### Couesnon Marches de Bretagne

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Louis Halais	Jean-Claude Feuillet
Martine Legros	Aurélie Brossay
Delphine Bertaux	Elodie Sachet
Loïc Bondiquel	Marie Prunier
Henri Avril	Laurence Tirel
Laurent Aussant	Alexandrine Trouve
Olivier Mocé	Christian Hubert
Pascal Vallée	Bruno Morillon
Christian Geffray	Paule Perrin
Renaud Sarlat	Marc Colin
François-Xavier Rivière	Georges Guenard
Marie-Annick Boué	Daniel Avril
Christopher Staines	Rémy Vaugeois
Marie-Thérèse Chartier	Catherine Lecointe
Christiant Busnel	Raymond Berthelot
Daniel Landais	Nicolas Boivent
Laurence Haudebert	Joseph Ganon
Diégo Barbier	Yves Champion
Laëtitia Meignan	Yves Leray
Didier Lesage	Louis Hardy

### Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires et suppléants ont été opérés dans l'année. La liste présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2019.

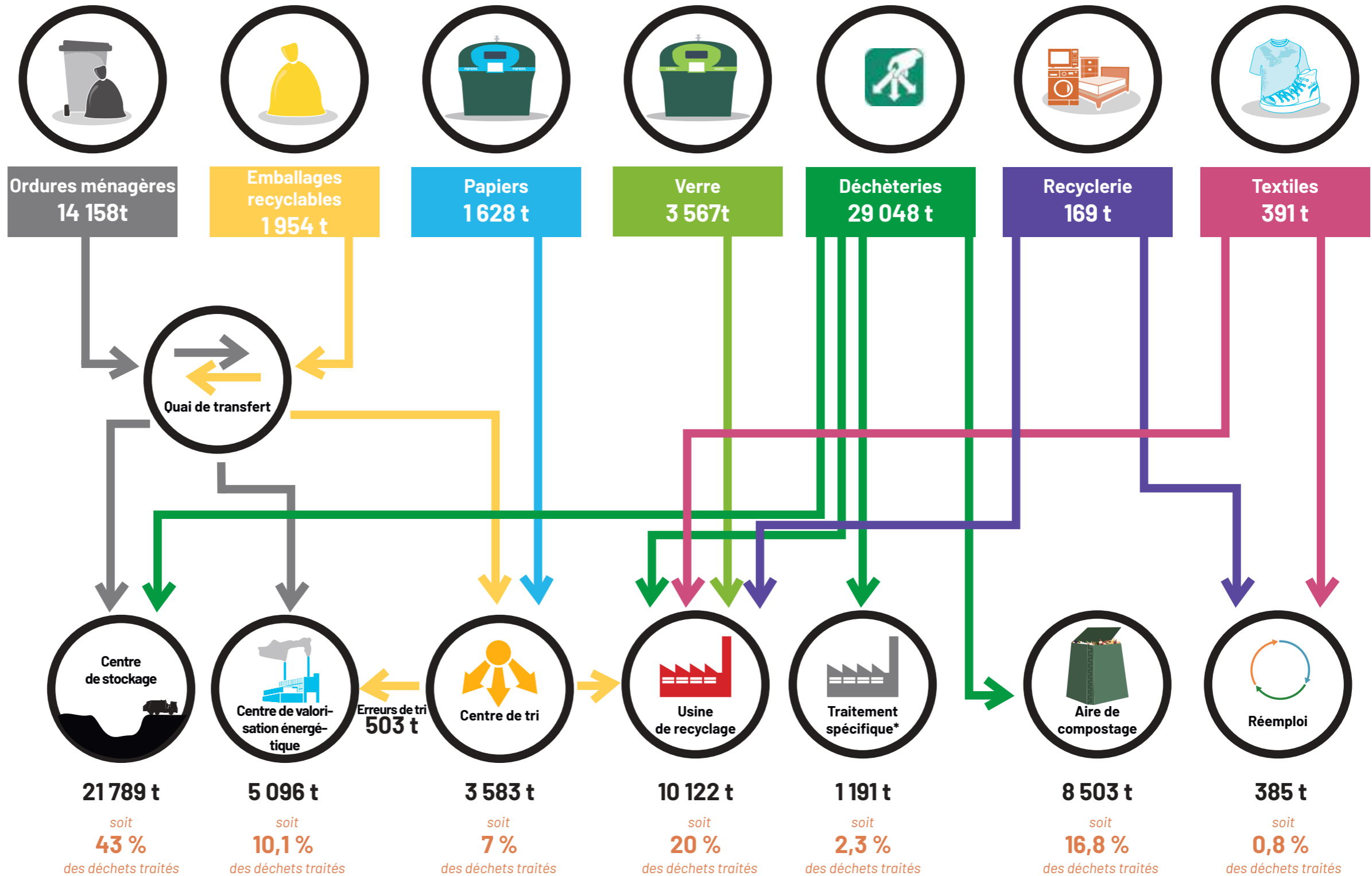
### Fougères Agglomération

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Gérard Barbedette	Monique Barbelette
Andrée Battais	Pierrick Baron
Albert Béchu	Khaled Benmaklouf
Michel Benedetti	Céline Besnard
Pierre Berhault	Eric Besson
Serge Boudet	Joseph Boivent
Jean-Pierre Boutel	Dominique Bosseray
Roland Bouvet	Marie-Claire Boucher
Rolland Coquet	Maria Carré
Joseph Costentin	Louis Creignou
Hubert Couasnon	Charles Davenel
Cécile Couasnon	Christophe Delabarre
Noël Demazel	Pierre Domagné
Stéphane Fougères	Joseph Erard
Dominique Froc	Alain Forêt
Gérard Gardan	Florence Garcies
René Gourdel	Bastien Garnier
Louis-Gérard Guérin	Jean-Paul Guenard
Philippe Guérin	Arnaud Haleux
Pierre Guérin	Christophe Hardy
Stéphanie Guillard	Stéphane Labbé
Grégory Hardy	Mylène Le Berrigaud
Claude Hervé	Rémy Lebansais
Marie-Thérèse Jourdan	Isabelle Lee
Colette Juhel	Floriane Lesénéchal
Vincent Lebeaupin	Pascal Mahé
Flavie Leservoisier	Christian Manceau
Delphine Martin	Monique Morel
Jules Masson	Alain Painchaud
Joseph Moutel	Anne Perrin
Jean-François Nivlet	Véronique Pigeon
Cécile Parlot	Jean-Luc Pivette
Louis Pautrel	Pierre Prodhomme
Bruno Pavis	Marie Prothiau
André Philipot	Louis Robinard
Sylvaine Pigeon	Annick Rochelle
Joël Prigent	Dominique Roizil
Patricia Rault	Yves Ropert
Pascal Rouland	Sébastien Royer
Martine Supiot	Gilles Schafer
François Vézie	Daniel Tancerel
David Vincent	Delphine Vieuxbled

# INDICATEURS CLÉS



Au total, en 2019,  
**50 915 tonnes** de déchets ont été produits tous flux confondus ↑ +1,2% par rapport à 2018



\* DEEE (déchets électriques et électroniques) et DDS (déchets dangereux)

## FAITS MARQUANTS

### EN 2019

Chaque année, les différents services du SMICTOM travaillent à l'amélioration des dispositifs de collecte et de traitement des déchets.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de l'harmonisation du service entre le SMICTOM du Pays de Fougères et l'ancien SMICTOM de Louvigné. Tous les habitants du secteur de Louvigné-du-Désert ont été dotés en bacs afin d'harmoniser les modes de collecte.

L'année 2019 a également été marquée par le lancement de l'expérimentation de la redevance incitative sur 10 % du territoire. Cette dernière, qui prend en compte l'utilisation du service lors de l'établissement de la facture vise à une plus grande équité entre les usagers. Elle est également un outil efficace de réduction des déchets. L'expérimentation durera plusieurs années, afin de mesurer comment les usagers s'approprient le dispositif et le niveau de réduction des déchets atteint. A la fin du test, les élus voteront, ou non, pour l'extension de la redevance incitative à l'ensemble du territoire.

Le troisième fait marquant de l'année 2019 est la création du Syndicat de Traitement Vitré-Fougères. Les synergies apportées par son périmètre de 222 000 habitants permettront une meilleure valorisation des déchets, une meilleure maîtrise des coûts et se conformera aux objectifs de la Loi Transition Énergétique.

#### Distribution de bacs à ordures ménagères sur l'ancien SMICTOM de Louvigné-du-Désert

afin d'harmoniser les modes de collecte.



#### Expérimentation de la redevance incitative depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019

sur 10 % du territoire (ancien SMICTOM de Louvigné-du-Désert).

#### Adoption d'une nouvelle charte graphique



#### Création du label « Commerçant engagé » sur le territoire d'expérimentation de la redevance incitative

afin de donner aux habitants des solutions concrètes pour réduire leurs déchets.



#### Création du Syndicat de traitement Vitré-Fougères

Son rôle est de traiter les déchets ménagers et recyclables d'un bassin de 225 000 habitants.



#### Adoption du PLPDMA

Ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, d'une durée de 5 ans, vise à réduire la production de déchets des usagers



#### Lancement du défi « Mon foyer (presque) zéro déchet »

# PRÉSENTATION DES ÉCO-ORGANISMES

Le SMICTOM travaille avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de l'exercice de ses missions. Ces sociétés investies de la mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), ont pour objectif de gérer la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des entreprises de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.



Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Son rôle est d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Ses missions consistent à mieux trier, recycler plus au meilleur coût.

**Produits concernés :** Les emballages et les papiers



Éco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 26 décembre 2012 créé à l'initiative de professionnels de l'ameublement afin de conduire la transition écologique de leur secteur. Il organise la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.

**Produits concernés :** les meubles usagés



Eco TLC est une société privée à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics en 2009. Elle est née de la volonté des metteurs en marché, et fut créée en collaboration avec les acteurs de la filière pour proposer un cahier des charges adapté aux besoins de la filière. Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, il s'appuie sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC), du concepteur au recycleur.

**Produits concernés :** le textile, le linge et les chaussures



Créé en juillet 2018 par la fusion de Recylum et Eco-Systèmes, Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Producteurs, distributeurs, collectivités locales, réseaux solidaires, prestataires logistiques et de traitement et enfin grand public : nombreux sont les acteurs qui interviennent dans les filières des DEEE des particuliers, des DEEE des professionnels, des lampes, ainsi que de l'industrie et du médical : matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux....

Il revient à Ecosystem d'organiser, de coordonner et d'animer tous ces intervenants pour développer un dispositif de collecte et de traitement performant en France.

**Produits concernés :** Appareils électriques et électroniques, lampes, industrie médicales



DASTRI est l'éco-organisme dédié aux Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants produits par les patients en auto traitement.

**Produits concernés :** les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux



EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics le 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés. Sa principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

**Produits concernés :** déchets issus des produits d'entretien, jardinage, de bricolages des ménages...



Corepile assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables depuis 2003. Il a été agréé par l'État en 2010.

**Produits concernés :** les piles



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

## Les services du SMICTOM du Pays de Fougères

# LES SERVICES DU SMICTOM



**Le SMICTOM du Pays de Fougères a fait le choix d'assurer son service en régie. Cela lui permet d'être plus proche des usagers, et de mieux maîtriser ses coûts.**

**64**

agents permanents travaillent au SMICTOM. Le Syndicat génère 108 emplois directs et indirects.

## ► L'emploi au SMICTOM

### Les emplois directs

Prévention des déchets	6
Collecte des déchets	35
Transfert / Transport / Traitement	1
Déchèteries / Maintenance	13
Administratif	9

### Les emplois indirects

Communication / Prévention des déchets	3
Collecte / Transfert / Transport	5
Traitement des déchets	14
Déchèteries / Recyclerie	11
Autres collectes	11

### L'EMPLOI INDIRECT

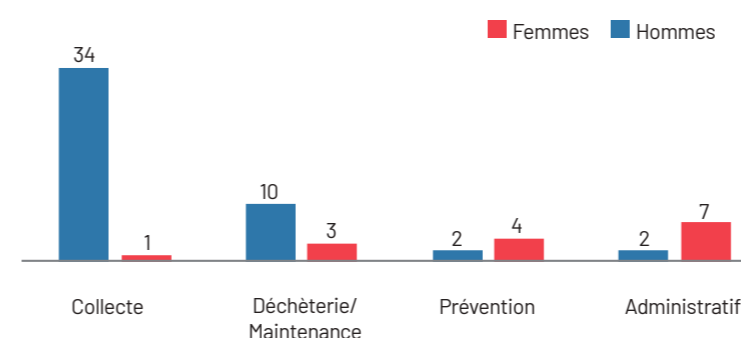
Le SMICTOM génère 44 emplois indirects. Dans le détail, il participe au financement de 3 postes d'animateurs dans des structures partenaires pour animer les programmes pédagogiques, la caravane main verte et le réseau de composteurs collectifs. 5 postes sont dédiés au transfert des déchets dans les centres de traitement, à la collecte des papiers des professionnels ainsi qu'à la collecte des bornes d'apport volontaire sur le

secteur de Louvigné-du-Désert. Le traitement des déchets (centre de tri, centre de stockage, centre de valorisation énergétique et traitement des filières spécifiques) emploie 14 personnes. La création de la recyclerie en 2010 a permis de créer 10 postes en insertion et 1 poste d'encadrant. Les enlèvements dans les 10 déchèteries et l'acheminement des caissons dans leur centre de traitement nécessite 11 emplois.

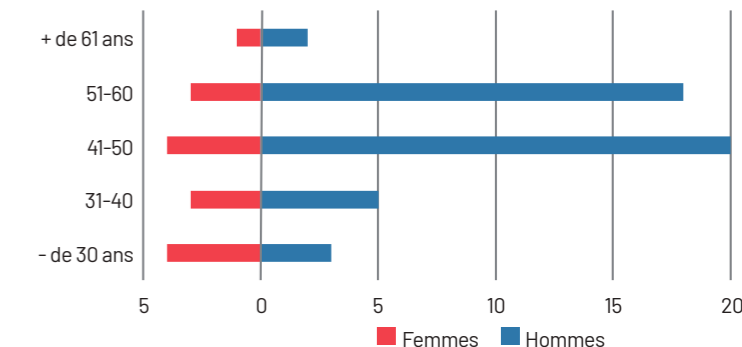
### LA FORMATION

En 2019, 12 agents ont suivi des formations d'intégration, de perfectionnement ou de professionnalisation tout au long de la carrière, soit 1 agent sur 5. Cela représente 250 heures de formations et 39.50 jours. (Hors FCO, hors CACES, hors formations sécurité/prévention au travail).

### RÉPARTITION FEMMES-HOMMES PAR SERVICE

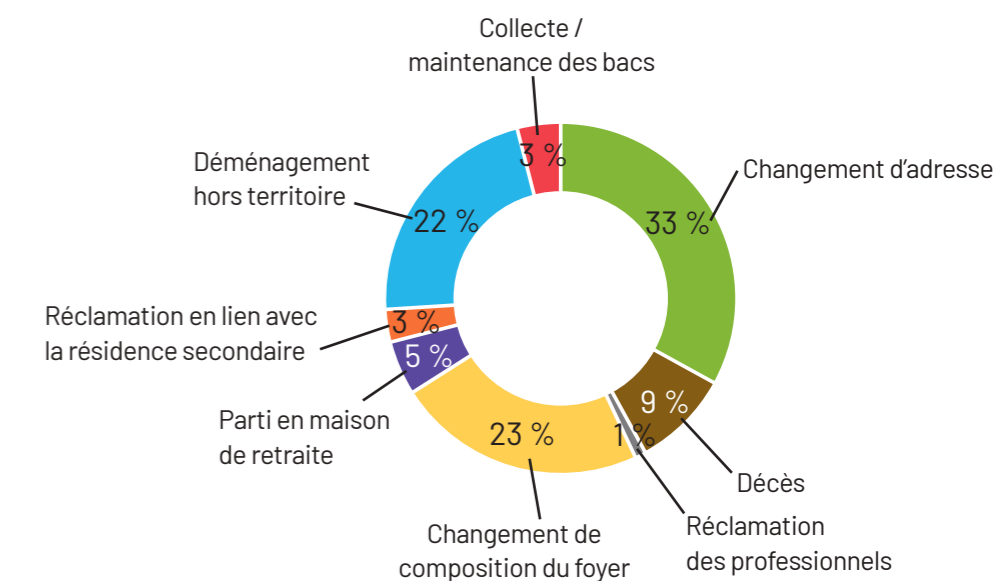


### PYRAMIDE DES ÂGES



## ► La qualité du service

Le SMICTOM a été sollicité 3 994 fois en 2019. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2018. Dans le détail, la modification de la situation des usagers suite à un changement (déménagement, composition du foyer...) représente 92 % des sollicitations. Seules 35 réclamations concernent la qualité du service. Les services ont été contactés 36 fois concernant la maintenance des bacs, principalement en raison de bacs cassés, volés ou brûlés.



## PRÉVENTION DES DÉCHETS



**Depuis 2010, le SMICTOM mène une politique de prévention des déchets ambitieuse avec le recrutement d'une équipe d'ambassadeurs, qui mettent en place de nombreuses opérations.**

Ces actions permettent au Syndicat d'avoir un contact permanent avec les usagers de son territoire, et permettent d'obtenir des résultats concrets en termes de réduction des déchets. Pour ce faire, plusieurs thématiques sont abordées : les biodéchets, la consommation responsable, l'optimisation du tri et le réemploi.

### ➤ Indice de réduction des déchets

Le SMICTOM a mis en place en 2010 un programme local de prévention des déchets (PLP). Il avait pour objectif une réduction de 7 % la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants du territoire. Malgré la fin du PLP en 2015, le SMICTOM a continué ses efforts de prévention auprès des usagers. Entre 2010 et 2018, la réduction des déchets par habitants affiche une baisse de 11,3 %.

### ➤ La valorisation des biodéchets

#### LE COMPOSTAGE

400 composteurs de 300 litres ont été distribués en 2019. Sur l'ensemble du territoire, 6 096 composteurs ont été mis en place par le SMICTOM depuis 2003, soit un taux d'équipement de plus de 15 %. 1 foyer sur 2 déclare composter en bac, en tas ou donner aux animaux ses biodéchets.

#### LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2009, le SMICTOM fait la promotion du compostage collectif. 59 sites de sont désormais en fonctionnement sur le territoire, ce qui représente 950 foyers. En tout, environ 67,5 tonnes de biodéchets ont été détournées de la collecte des ordures ménagères.



#### LA CARAVANE MAIN VERTE

Véritable outil pédagogique itinérant, la Caravane Main Verte présente les techniques de jardinage au naturel, du compostage, du broyage et du paillage. La Caravane Main Verte est développée par le Réseau Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF), et financée par le SMICTOM, Eau du Bassin Rennais et le Syndicat Mixte de Production du Bassin du

Couesnon. En 2019, elle était présente lors de 82 événements.

#### LE BROYAGE

Une journée de broyage a été organisée en 2019. Cette opération avait pour objectif de promouvoir les techniques de broyage et de paillage. Les habitants étaient invités à amener leurs branchages et repartaient avec le broyat.

### ➤ La consommation responsable

#### LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le SMICTOM accompagne les établissements volontaires offrant un service de restauration collective dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. En 2019, 3 établissements scolaires ont été accompagnés. 4 classes, soit 84 élèves, ont été sensibilisés aux enjeux du gaspillage alimentaire dans le cadre de Terr'alim.



#### FORMATION PRODUITS MÉNAGERS ET COSMÉTIQUES

14 ateliers de sensibilisation, représentant 106 personnes, ont été réalisés. Ils avaient pour objet d'apprendre aux usagers à diminuer leur usage des produits toxiques à travers la promotion et l'enseignement de la fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels.

### ➤ Vers le zéro déchet

#### DÉFI « MON FOYER (PRESQUE) ZÉRO DÉCHET

Pour la première édition du défi, 15 foyers ont été sélectionnés et accompagnés au cours du premier semestre de l'année 2019. Les résultats sont probants : en 6 mois, les déchets ont été réduits de 54 %. Face à ce succès, le défi sera renouvelé.

#### COMMERÇANTS ENGAGÉS DANS LE ZÉRO DÉCHET

Suite à la mise en place de la redevance incitative expérimentale sur une partie du territoire, le SMICTOM souhaite accompagner les usagers vers le

zéro déchet. Une des actions était de délivrer un label « commerçant zéro déchet » à des professionnels volontaires. 6 commerces de bouche ont été identifiés et accompagnés dans la mise en place d'actions permettant de limiter la production de déchets, à la fois dans leurs commerces (dans l'approvisionnement par exemple), et également pour leurs clients (limitation des emballages, acceptation des contenants personnels ...). Les commerces sont reconnaissables par une signalétique et une charte affichées en magasin.



## L'optimisation du tri

### SUIVI QUALITÉ DES SACS JAUNES

Avec la mise en place de la redevance incitative, une vaste opération de suivi de collecte sur le territoire de Louvigné-du-Désert a été menée afin d'évaluer les conséquences de la mise en place fictive de cette nouvelle redevance. Il en est ressortie une bonne qualité du tri, aucun transfert d'ordures ménagères vers le tri n'a été enregistré.



### FIESTA TRI

Un dispositif de point tri est disponible

pour accompagner les organisateurs de manifestations dans la gestion des déchets lors de leurs événements. En 2019, 15 organisateurs ont sollicité le dispositif et ont été équipées en signalétiques de tri pour leurs bâtiments.



### NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

En 2019, il y a eu la création d'un

groupe de travail avec le Pays d'Accueil Touristique du Pays de Fougères (rebaptisé Destination Fougères depuis juin 2019) et 6 professionnels du tourisme pour remettre à jour la signalétique des lieux de vacances du tourisme devenu obsolète depuis l'évolution des consignes de tri le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La nouvelle signalétique créée devrait être distribuée en 2020 à tous les acteurs du tourisme.



## La sensibilisation des publics

Les programmes pédagogiques, financés par le SMICTOM et mis en œuvre par Familles Actives au Centre Social, permettent la mise en place d'actions concrètes en matière de prévention, réduction et valorisation des déchets à l'échelle des établissements scolaires. En 2019, 35 programmes pédagogiques (soit 101 séances de demi-journées) ont été menés dans 14 établissements scolaires, sensibilisant ainsi 860 jeunes.



Le SMICTOM participe également à diverses manifestations pour sensibiliser le grand public en tenant des stands sur la prévention des déchets. A ce titre, 909 personnes ont été sensibilisées en 2019.

Des formations sont également régulièrement dispensées dans des entreprises ou administrations. Elles ont permis de sensibiliser 248 personnes.



## Le réemploi

### ESPACES DE GRATUITÉ

Le SMICTOM promeut le réemploi en proposant des espaces de gratuité où les usagers peuvent déposer ce dont ils n'ont plus l'utilité et/ou prendre ce dont ils ont besoin. 2 événements ont eu lieu en 2019, rassemblant 150 personnes et 340 kg d'objets. 222 kg ont été repris le jour même par des habitants soit une réutilisation immédiate de 64%. Les autres objets ont été remis à Emmaüs.



### TROC'O LIVRES

Le Troc'O Livres, organisé en partenariat avec le réseau des médiathèques, permet de donner une seconde vie aux livres : les lecteurs déposent ceux dont ils souhaitent se séparer et en reprennent autant qu'ils en ont déposés. Les 6 trocs organisés en 2019 ont rassemblé 110 personnes, et 2 800 livres ont été déposés.



### LES DONNERIES

Les donneries, organisées en partenariat avec Emmaüs, sont un espace où les usagers peuvent faire don de leurs objets (meubles, décorations, électroménager, ...). En 2019, 4 donneries ont été organisées, totalisant plus de 4 tonnes d'objets déposés, dont 92 % ont été valorisés.



### COLLECTE DE JOUETS

13 établissements ont participé à cette opération initiée par Recylum et Emmaüs (scolaires, centres de loisirs, centres sociaux...). Au total, 482 kg de jouets ont été récupérés dont 402,6 kg remis en vente dans une boutique du réseau Emmaüs car en bon état soit 83% de jouets et livres pour enfants valorisés pour Noël. Les autres ont suivi une filière de recyclage.

## Les temps forts événementiels

Quatre temps forts ont jalonné l'année : le village du réemploi, la semaine du développement durable, les portes ouvertes des outils de traitement et la semaine européenne de la réduction des déchets.



### LE VILLAGE DU RÉEMPLOI

Pour la quatrième année consécutive, le SMICTOM a organisé le village du réemploi. Cet événement rassemble le SMICTOM et nombre de ses partenaires (17 en 2019) sur la thématique du réemploi et de la réparation.

Le village était organisé en quatre espaces : un espace de gratuité, un espace initiation à la réparation, un espace récupération afin de détourner nos déchets du quotidien, un espace ateliers de création (ex : fabrication tawashi - éponge japonaise, sac en t-shirt usagés). Cet événement a attiré 170 personnes.

### LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

La Semaine du Développement Durable 2019 avait pour thème « devenir acteur du Zéro Déchet ». Avec 5 Troc'O livres au sein des bibliothèques, un espace de gratuité, 1 donnerie, un stand zéro déchet sur le marché de Fougères et l'organisation d'un ciné débat autour du film « ma vie zéro déchet » fait en 2015 par Donatien Lemaître, c'est au total 350 personnes qui ont été sensibilisées aux enjeux du zéro déchet.

### LES PORTES OUVERTES DES OUTILS DE TRAITEMENT

Pour la deuxième fois, le SMICTOM du Pays de Fougères proposait à ses habitants une visite des outils de traitement

des déchets (centre de tri et CVED). En plus, un village avec différents stands de prévention était en place. En tous, environ 900 visiteurs se sont déplacés.



### LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

La SERD 2019 a sensibilisé 450 personnes autour de trois thèmes principaux : le gaspillage alimentaire, le zéro déchet et le réemploi. Différentes animations étaient proposées : disco soupe et donnerie à Louvigné-du-Désert, ciné débat et espace de gratuité à Fougères, Troc'O livres à Saint-Aubin-du-Cormier, ateliers produits ménagers au naturel à Sens-de-Bretagne et Saint-Germain-en-Coglès.



Créé en 2018, le service communication a pour objectif d'informer le grand public des actions menées par le Syndicat.

97 150

documents ont été édités et distribués aux usagers : magazine semestriel distribué à tous les foyers, guides, mémos...

## Une nouvelle identité visuelle

### POURQUOI ADOPTER UNE NOUVELLE IDENTITÉ ?

L'objectif premier est de renforcer l'identité du SMICTOM et moderniser son image en vue d'augmenter sa notoriété et son intérêt auprès du grand public. La nouvelle charte permet d'apporter de la cohérence à la communication, et participe à la bonne compréhension des messages.

### UNE IDENTITÉ ÉCO-CONÇUE

La base de travail de la nouvelle identité était l'éco-conception, c'est-à-dire la volonté de proposer un logo et une charte graphique qui aient un faible

impact environnemental. C'est la raison pour laquelle les lettres du logo ne sont pas fermées. Ainsi, moins d'encre sera nécessaire lors de l'impression des documents.



### LA SIGNIFICATION DU LOGO

Le Syndicat a souhaité adopter un logo très lisible, avec une simplicité gra-

phique assumée. Les lettres du logo ne sont pas fermées, ceci afin de renforcer la simplicité graphique. Mais c'est aussi un symbole d'ouverture : cela symbolise la volonté du SMICTOM de travailler en partenariat avec tous les acteurs du territoire. Les formes rondes rappellent l'engagement du Syndicat pour défendre la planète. Enfin, les bulles, composées de trois couleurs, représentent les trois métiers du SMICTOM : la collecte des déchets, la gestion des déchèteries et la sensibilisation du public aux problématiques de prévention des déchets.

## Les publics

### L'INFORMATION GRAND PUBLIC

Tout au long de l'année, le Syndicat informe les usagers sur ses différentes missions, services et actions. Pour cela, divers outils sont mis en place : un magazine semestriel (*la lettre de Valoriz* distribuée à tous les foyers du territoire), le site internet, la page Facebook (créée en 2018) ainsi que divers guides et mémos édités spécifiquement pour un sujet donné.

### L'INFORMATION DES ÉLUS

Pour informer les élus du territoire, le Syndicat édite une lettre trimestrielle sur l'actualité du SMICTOM. Elle est envoyée à tous les délégués titulaires et suppléants, mais aussi aux Maires du territoire ainsi qu'aux Présidents des intercommunalités.

### L'INFORMATION DES AGENTS

Tous les mois, une lettre interne est rédigée. Elle permet d'informer les agents sur les actualités et projets du Syndicat, et créer du lien entre les différents services.



## LA PRÉCOLLECTE

# ET LA COLLECTE DES DÉCHETS



**Entièrement assurée en régie, la précollecte, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, du verre et des papiers permettent au Syndicat de rester proche des usagers.**

Composé de 35 agents, le service de collecte assure la mise à disposition de bacs auprès des usagers, la collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en points de regroupement des ordures ménagères et des emballages recyclables. La collecte du verre et des papiers se fait en régie sur 91 % du territoire. Les 9 % restants sont assurés en prestation.

## La précollecte

### Les bacs de collecte

En 2019, 1 742 interventions ont été effectuées chez les particuliers pour livrer, reprendre ou réparer des bacs.

### Les sacs jaunes

49 350 rouleaux sacs ont été distribués sur le territoire du SMICTOM par les ambassadeurs ou sur demande des usagers.

## La collecte

### Les véhicules de collecte

Le SMICTOM effectue les collectes de bacs, de sacs et de bornes d'apport volontaire en régie. 12 camions bennes, 1 micro-benne et 1 camion-grue permettent d'apporter ce service. La flotte est équipée de 4 lève-conteneurs électriques. Ils permettent une diminution des nuisances sonores ainsi qu'une moindre consommation de carburant. La gestion de l'exploitation du service de collecte des déchets est assistée par un logiciel de géolocalisation des camions bennes permettant un guidage vocal, une localisation des points de collecte et un rééquilibrage des temps de travail.

### Les circuits

72 circuits hebdomadaires ont été effectués en 2019, dont 62 en porte-à-porte et 10 en apport volontaire. Les camions ont parcouru 200 000 kilomètres pour collecter les bacs, 144 000 km pour collecter les sacs jaunes et 51 000 km pour collecter les bornes d'apport volontaire. Le secteur de Louvigné-du-Désert est collecté via une prestation, assurée par Suez.

### La collecte des papiers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMICTOM déploie une collecte séparative des papiers auprès des professionnels et administrations en s'appuyant sur



### Les bornes d'apport volontaire

La collecte du verre et des papiers se fait exclusivement en apport volontaire. Pour les collecter, 238 bornes à verre et 202 bornes à papiers sont en place. Elles sont collectées environ 1 fois par semaine. Les secteurs desservis en apport volontaire pour les autres flux disposent de 15 bornes à ordures ménagères et 9 bornes à emballages.

l'ARHES, entreprise d'insertion. La collecte est réalisée en caissettes de 40 litres, fournies par le SMICTOM. En 2019, 34,7 tonnes de papiers ont été collectées par ce biais.



## Évolutions du service de collecte

### Évolution des fréquences de collecte

Afin d'anticiper l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et dans le souci de maîtriser ses coûts, le SMICTOM étudie la possibilité de procéder à une réduction de la fréquence de collecte des sacs jaunes. Ainsi, ils seraient collectés tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines. La fréquence hebdomadaire pour les ordures ménagères ne changerait pas.

### Reprise de la collecte en régie sur l'ensemble du territoire

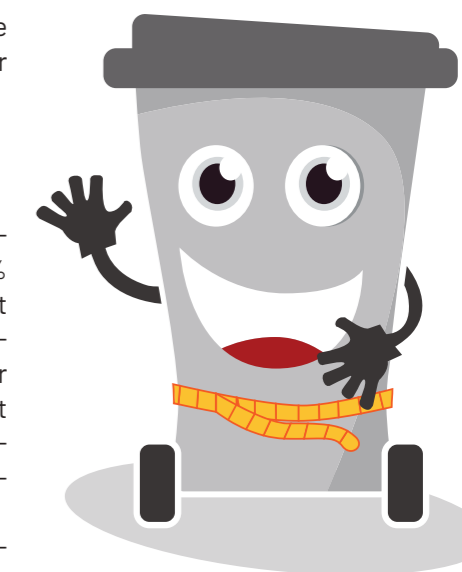
Le SMICTOM du Pays de Fougères et le SMICTOM de Louvigné-du-Désert et de ses environs ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Afin d'uniformiser les modes de collecte sur l'ensemble du territoire, la totalité de

la collecte des bornes d'apport volontaire est reprise en régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Expérimentation de la redevance incitative

L'année 2019 est marquée par l'expérimentation de la redevance incitative sur 10 % du territoire du SMICTOM. Le principe est de payer une facture correspondant à l'utilisation du service rendu. Afin de mesurer le nombre de fois où les usagers déposent leurs bacs à ordures ménagères à la collecte, des bacs pucés leurs ont été distribués.

A la fin de l'expérimentation, les élus voteront ou non la généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire.



# LA GESTION DES DÉCHÈTERIES



**Réparties sur le territoire, 10 déchèteries gérées en régie sont à la disposition des usagers tout au long de l'année.**

12 agents accueillent les usagers dans les déchèteries situées à Bazouges-la-Pérouse, Javené, Landéan, Louvigné-du-Désert, Maen-Roch, Parigné, Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Georges-de-Reintembault et Val-Couesnon. Certains agent d'accueil en déchèterie, 4 au total, sont mis à disposition par des communes.

## 351 000

passages ont été comptabilisés en déchèterie.  
Un chiffre en hausse de 56 % en 10 ans.

### Les filières principales

Dans chaque déchèterie, les usagers peuvent déposer leurs déchets dans l'un des 67 caissons mis à disposition : gravats, tout venant, bois, ferrailles, cartons, déchets verts, éco-mobilier. A eux seuls, ces déchets représentent 95 % des dépôts. Pour garantir un remplissage optimal des caissons, trois compacteurs sont en service dans les déchèteries de Javené, Maen Roch et

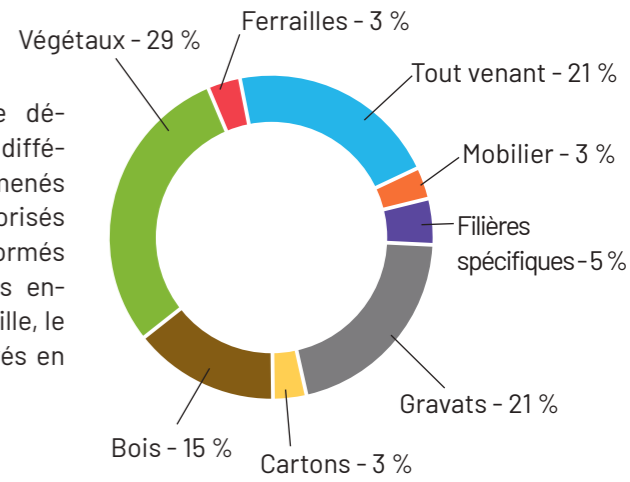
### Les filières spécifiques

De nombreux autres déchets peuvent être déposés en déchèterie : les piles et accumulateurs, les huiles, les déchets électriques et électroniques (DEEE), les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), les lampes et néons, les vêtements, le polystyrène... Un caisson de réemploi est également à disposition à Louvigné-du-Désert. Ils permettent



Louvigné-du-Désert. Suivant le déchet, la filière de traitement est différente. Les déchets verts sont amenés en aire de compostage puis valorisés en agriculture une fois transformés en compost. Les gravats et les encombrants sont enfouis. La ferraille, le carton et le mobilier sont envoyés en usines de recyclage.

aux usagers de donner les objets dont ils ne se servent plus. Ces derniers sont ensuite remis à le Recyclerie, gérée par Emmaüs. Après remise en état, les objets sont réinjectés dans leur réseau de boutiques solidaires.



### Le dépôt des professionnels

Les professionnels, collectivités et établissements publics peuvent déposer leurs déchets dans une déchèterie selon les modalités fixées par le règlement intérieur.

L'accès des professionnels, des collectivités et des administrations publiques est conditionné au fait de disposer du siège de son entreprise sur le territoire du Syndicat ou de disposer

d'un chantier sur le territoire du Syndicat. L'accès des professionnels est limité au dépôt de 3 m<sup>3</sup> de déchets par semaine (toutes déchèteries confondues).

A chaque passage, l'agent de déchèterie indique le type et le volume de déchets déposés sur un bon de dépôt. Ceci-lui est signé par le professionnel. Il sert de base à la facturation.



# LA RECYLERIE DU PAYS DE FOGÈRES



Construite en 2010, la recyclerie du SMICTOM du Pays de Fougères est le fruit d'une véritable volonté politique en faveur de la réduction des déchets.

**169**

tonnes d'objets ont été déposés à la recyclerie en 2019. Ils ont ensuite été remis en état et revendus dans des boutiques solidaires.

## Le fonctionnement de la recyclerie

La recyclerie permet aux usagers de déposer des objets dont ils ne se servent plus mais qui peuvent encore servir : quincaillerie, mobilier, petits appareils domestiques, mercerie, jouets, jeux, outillage... Complémentaire à la déchèterie, la recyclerie mise à disposition par le SMICTOM est gérée par Emmaüs. Après réparation éventuelle, les objets sont réinjectés dans le réseau de boutiques solidaires d'Emmaüs. Ceci s'inscrit dans un processus de développement durable : on évite de jeter ce qui peut encore servir, limitant ainsi l'enfouissement et on permet aux usagers de disposer d'outils en deuxième vie plutôt que d'acheter du neuf.



La création de la recyclerie s'est accompagnée de la mise en place d'un chantier d'insertion (convention avec la DIRECCTE)

Il se compose d'un atelier de démantèlement et d'un atelier de diagnostic pour l'électroménager. Ainsi peuvent être sélectionnés les équipements qui pourront être réparés.

Emmaüs a ainsi créé 10 postes en insertion et 1 poste de responsable autour de ce projet de réemploi.

## Vers un renforcement des actions en faveur du réemploi

Parallèlement à la recyclerie, le SMICTOM met chaque année en place plusieurs événements afin d'inciter les usagers à donner et réutiliser les vieux objets : espaces de gratuité, trocs'O livres, donne-ries, collecte de jouets...

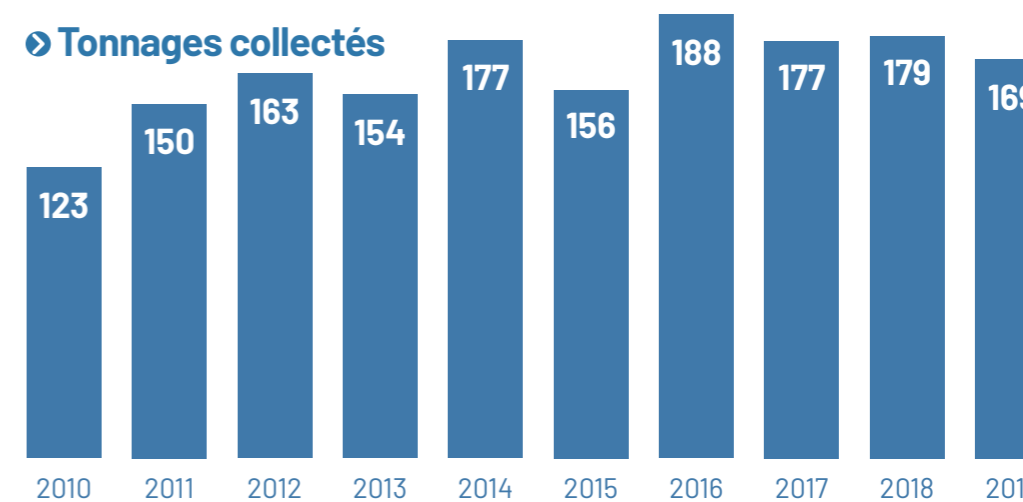


En 2019, pour renforcer la recyclerie, l'espace de don de la déchèterie de Louvigné-du-Désert a été habillé et une campagne d'information menée.

Par ailleurs, de nouvelles structures associatives émergent sur le territoire : deux boutiques sans argent ont ouvert en 2018 et 2019 : Recyl'roch à Maen Roch et Recyl'donc à Rimou.

Le SMICTOM a pour ambition de développer encore plus les filières de réemploi à travers l'appel à projets « Territoire Économe en Ressources », proposé par l'ADEME et dont le Syndicat est lauréat.

## Tonnages collectés



Depuis sa création en 2010, la recyclerie a permis de valoriser 1 636 tonnes d'objets.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



## Indicateurs techniques

## SYNTHÈSE

### DES TONNAGES





Ordures ménagères

**14 158** tonnes collectées  3%  
**163** kg par habitant  3%

Avec 433 tonnes en moins en 2019, le ratio baisse de 3 %. Elles seront ensuite soit déposées au Centre de Stockage des Déchets ou valorisées énergétiquement au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets.





Emballages recyclables

**1 954** tonnes collectées  1%  
**22** kg par habitant  0%

Les emballages recyclables collectés ont augmenté de 1 % en valeur absolue. Rapporté à la population, le chiffre reste stable, avec 22 kg par habitant. Une fois collectés, les emballages recyclables sont acheminés au centre de tri où ils sont triés par matière avant d'être envoyés en usine de recyclage. Les erreurs de tri s'établissent à 5 kg par habitant, en baisse de 10 %. Les habitants ont donc mieux respecté les consignes de tri en 2019.





Papiers

**1 628** tonnes collectées  0%  
**19** kg par habitant  0%

2 tonnes de papiers ont été collectées en moins en 2019 par rapport à 2018. Une marge de progression est encore possible puisque 1,5 kg de papiers par habitant étaient encore déposés dans les sacs jaunes en 2019.





Verre

**3 584** tonnes collectées  1%  
**41** kg par habitant  0%

La collecte de verre s'établit désormais à 41 kg par habitant, stable par rapport à 2018. Une fois collecté, le verre est directement envoyé en filière de recyclage, sans sur-tri.



Déchets de déchèteries

**29 048** tonnes collectées  3,5%  
**334** kg par habitant  3,5%

Les déchets déposés en déchèterie représentent le flux le plus important, avec 334 kg par habitant. Un ratio en forte hausse par rapport à 2018, qui concerne l'ensemble des flux déposés en déchèterie.

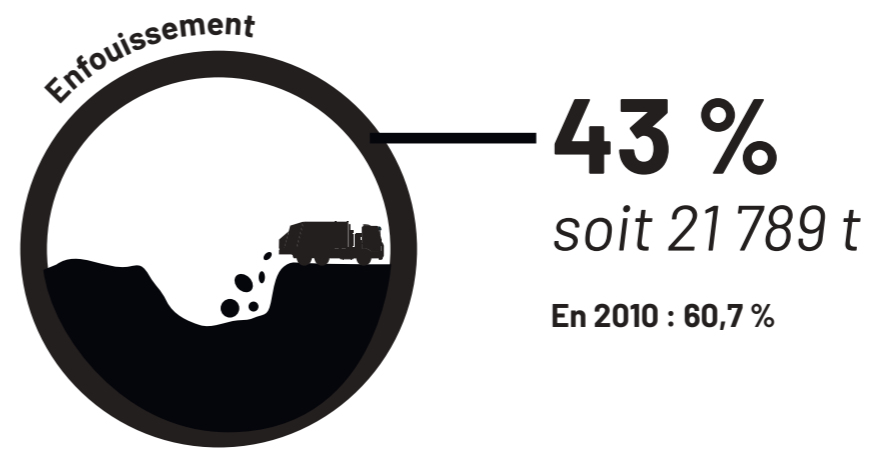
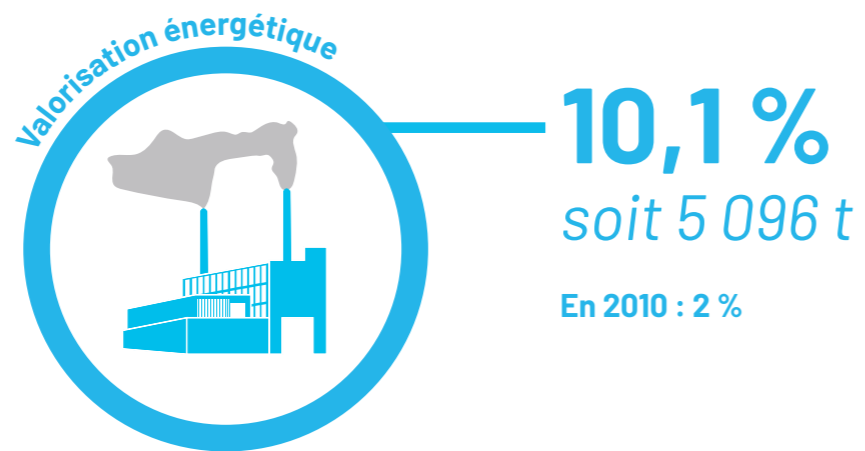
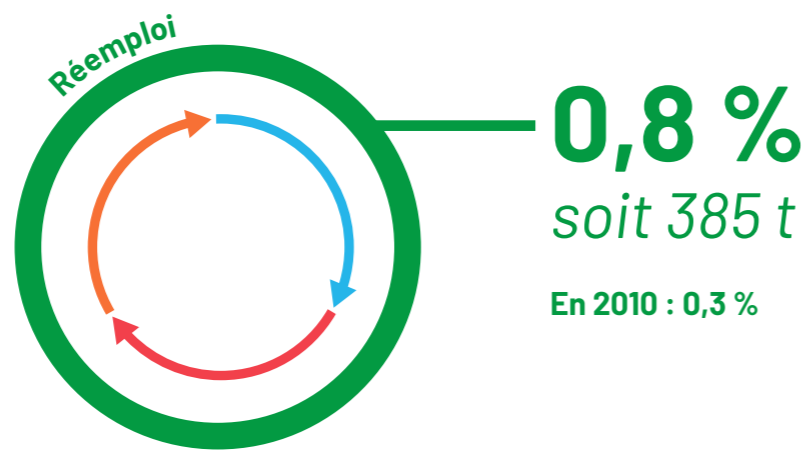


En 2019,

**50 340**  1,2 %  
tonnes collectées tous  
flux confondus

**578**  1%  
kg par habitant

**INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX**



# LES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES



## ➤ Végétaux

**8 503 tonnes** ↘5%

Traitement : plateforme de compostage puis valorisés en agriculture



## ➤ Gravats

**6 023 tonnes** ↗8%

Traitement : centre de stockage



## ➤ Mobilier

**922 tonnes** ↗1%

Traitement : démantèlement puis recyclage ou valorisation énergétique



## ➤ Tout venant

**6 122 tonnes** ↗10%

Traitement : centre de stockage



## ➤ Bois

**4 227 tonnes** ↗5%

Traitement : recyclage



## ➤ Ferrailles

**948 tonnes** ↗7%

Traitement : recyclage



## ➤ Cartons

**968 tonnes** ↗10%

Traitement : recyclage

\*DDS : Déchets Diffus Spécifiques



## ➤ Déchets toxiques\*

**273 tonnes** ↗25%

Traitement : valorisation énergétique



## ➤ Polystyrène

**17 tonnes** ↗13%

Traitement : recyclage



## ➤ Piles

**9 tonnes** ↘18%

Traitement : recyclage

\*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et électroniques



## ➤ Déchets électriques\*

**907 tonnes** ↗8%

Traitement : recyclage

\* La collecte de ce flux n'est pas autorisée au SMICTOM. Il s'agit de dépôts illicites.



## ➤ Déchets amiantés\*

**127 tonnes** ↗18%

Traitement : centre de stockage



## ➤ Cartouches d'encre

**1,7 tonnes** →stable

Traitement : recyclage



## ➤ La Recyclerie

**169 tonnes** ↘6%

soit un détournement de 2,8 % des bennes tout-venant. 90 % des entrants dans la recyclerie sont valorisés : ils sont remis en état puis proposés dans les boutiques solidaires d'Emmaüs.

## LA VALORISATION DES EMBALLAGES

PLASTIQUES



**390** tonnes collectées ↘ 25 %

### RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, d'ours en peluche...

### CE QUI REPRÉSENTE

2 262 390 ours en peluche



CARTONS



**404** tonnes collectées ↗ 10 %

### RECYCLÉES

en fibres à nouveau utilisée dans des emballages en carton

### CE QUI REPRÉSENTE

6 663 804 boîtes à œufs



VERRE



**3 584** tonnes collectées ↗ 1 %

### RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini en nouvelles bouteilles en verre

### CE QUI REPRÉSENTE

7 963 326 bouteilles de verre



ACIER



**203** tonnes collectées ↗ 1 %

### RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des chariots de course ou des boules de pétanque

### CE QUI REPRÉSENTE

3 879 chariots de course



# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Retrouvez le rapport annuel du  
Syndicat de traitement sur :  
[www.smictom-fougères.fr](http://www.smictom-fougères.fr)



Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la filière de traitement la plus adaptée. Centre de stockage, valorisation énergétique, valorisation organique, valorisation matière, réemploi... à chaque déchet sa destination.

## Syndicat de traitement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Syndicat de traitement Vitré-Fougères gère le traitement des déchets ménagers et des emballages recyclables du SMICTOM du Pays de Fougères. Le traitement des déchets des déchèteries reste compétence du SMICTOM.

### Les déchets ménagers

Les déchets ménagers sont traités par le Syndicat de Traitement. Ils sont conduits au centre de stockage des déchets non dangereux (CSD) de Laval ou au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED), situé à Vitré.

Le CSD de Laval accueille la majeure partie des ordures ménagères du SMICTOM (9 480t en 2019). Là-bas, les déchets sont compactés avant d'être déposés dans des alvéoles. Afin de prévenir tout risque pour l'environnement, les lixivats (liquides noirs provenant de l'eau de percolation des déchets) sont traités. En fermentant, les déchets émettent du biogaz composé à 60% de méthane et à 30 % de dioxyde de carbone. Ce biogaz est capté puis valorisé à 94 % sous forme de chaleur ou de vapeur.

Le deuxième exutoire est situé au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, situé à Vitré, qui accueille de plus en plus de déchets ménagers du SMICTOM (4 678t en 2019). Là-bas, les déchets sont incinérés puis transformés en énergie. Cette dernière est ensuite revendue à des industriels et établissements publics.

### Les recyclables

Au centre de tri, géré par le Syndicat de Traitement, le contenu des sacs jaunes est trié et rassemblé par matière (cartonnette, PET, PEHD, acier, aluminium...). En fonction des matières, le tri est effectué à la main ou mécaniquement.

Les emballages sont ensuite mis en balle avant d'être envoyés en filière de recyclage. C'est ainsi que les bouteilles d'eau peuvent être transformées en pull, que les boîtes de conserve deviennent des boules de pétanque et que les bouteilles en verre redeviennent du verre.

Le passage des déchets sur la chaîne permet également de retirer les erreurs de tri. Elles représentent 5 kg/habitant, soit 13 % des entrants.

Le verre est directement envoyé en usine de recyclage, tandis que les papiers passent sur la chaîne de tri. En effet, le taux d'erreurs de tri est encore trop important pour envoyer les papiers directement en filière.

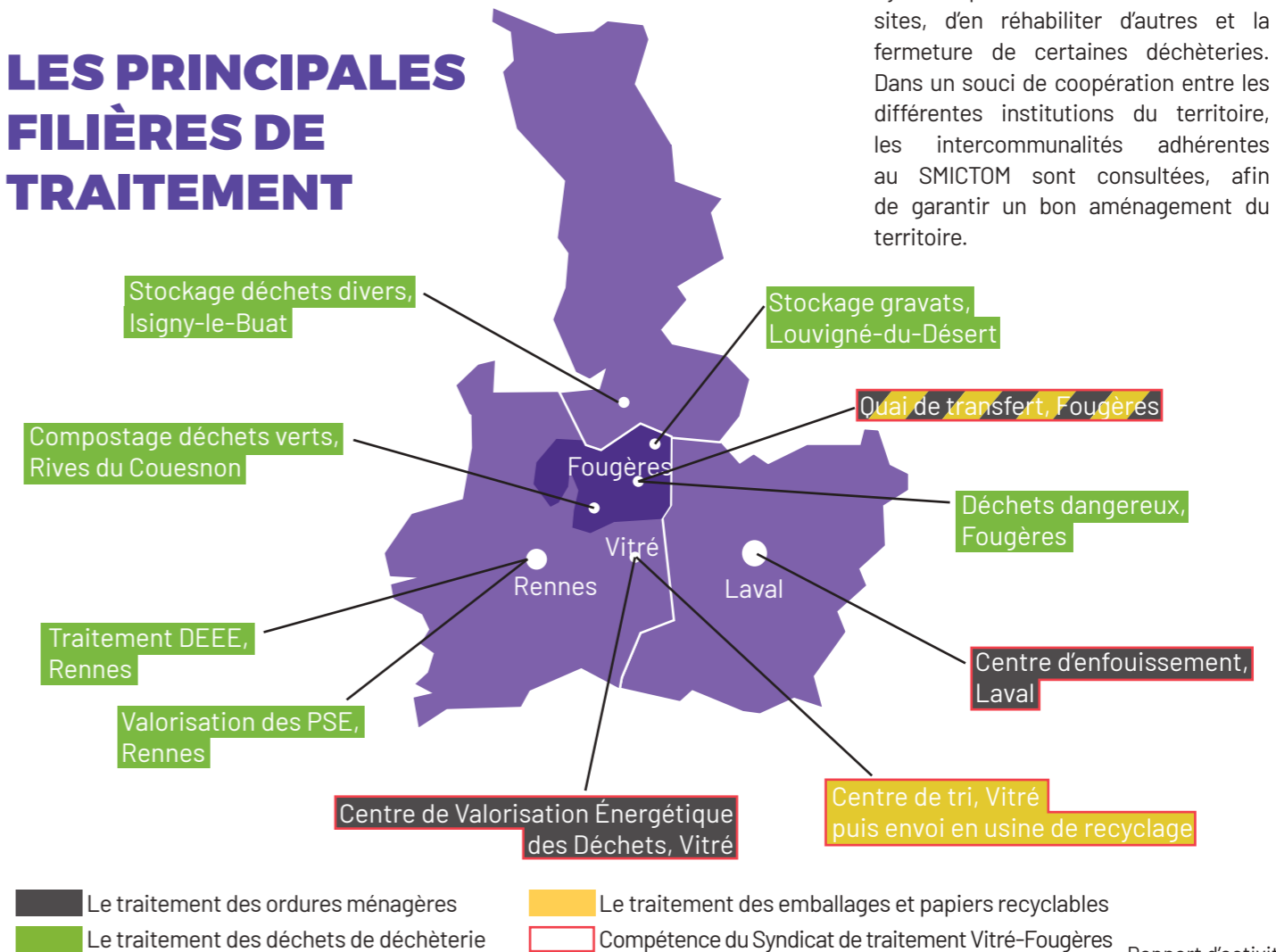
### Les déchets issus des déchèteries

Les déchets issus des déchèteries sont traités par le SMICTOM du Pays de Fougères. Sur son territoire, 10 déchèteries sont à disposition des usagers. Celles-ci connaissent une fréquentation croissante puisqu'en 5 ans, les dépôts en déchèterie ont augmenté de 3 400 tonnes.

Selon le type de matériau, le traitement des déchets est différent. Ainsi, les végétaux, qui représentent le flux le plus conséquent, sont valorisés en agriculture pour nourrir les sols. Les gravats sont acheminés en centre de stockage. Les déchets dangereux sont traités selon des procédures spécifiques. Les autres déchets sont amenés en usine de recyclage.

Afin d'accueillir plus de filières de recyclage et d'assurer la mise aux normes des sites, le SMICTOM a besoin de faire d'importants travaux dans les déchèteries. Pour assurer une meilleure desserte sur le territoire, le Syndicat prévoit de créer de nouveaux sites, d'en réhabiliter d'autres et la fermeture de certaines déchèteries. Dans un souci de coopération entre les différentes institutions du territoire, les intercommunalités adhérentes au SMICTOM sont consultées, afin de garantir un bon aménagement du territoire.

## LES PRINCIPALES FILIÈRES DE TRAITEMENT





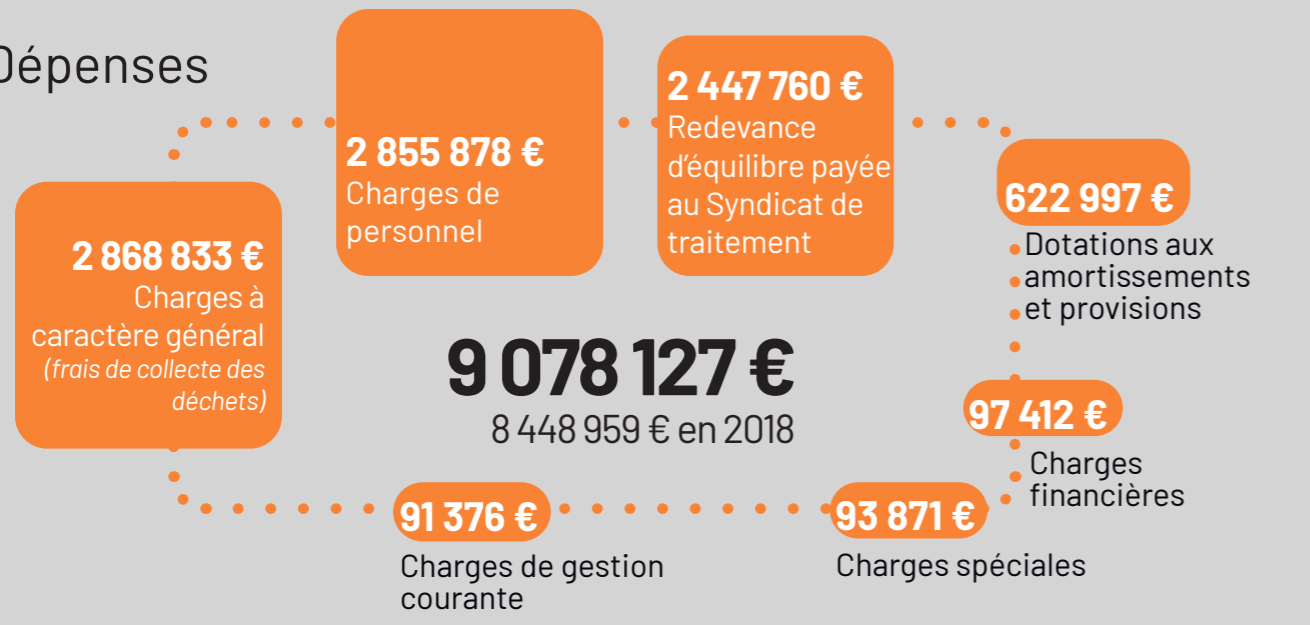
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

## Indicateurs financiers

# LE BUDGET DU SYNDICAT

## Fonctionnement

### Dépenses



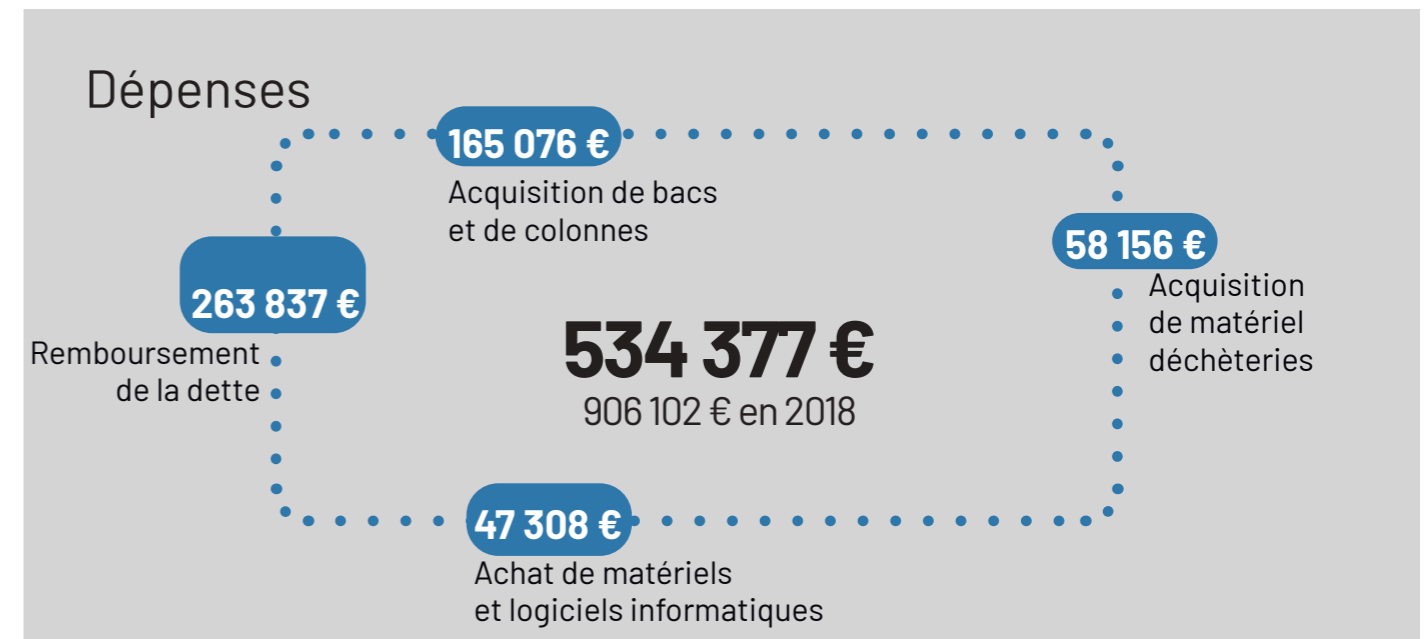
### Recettes



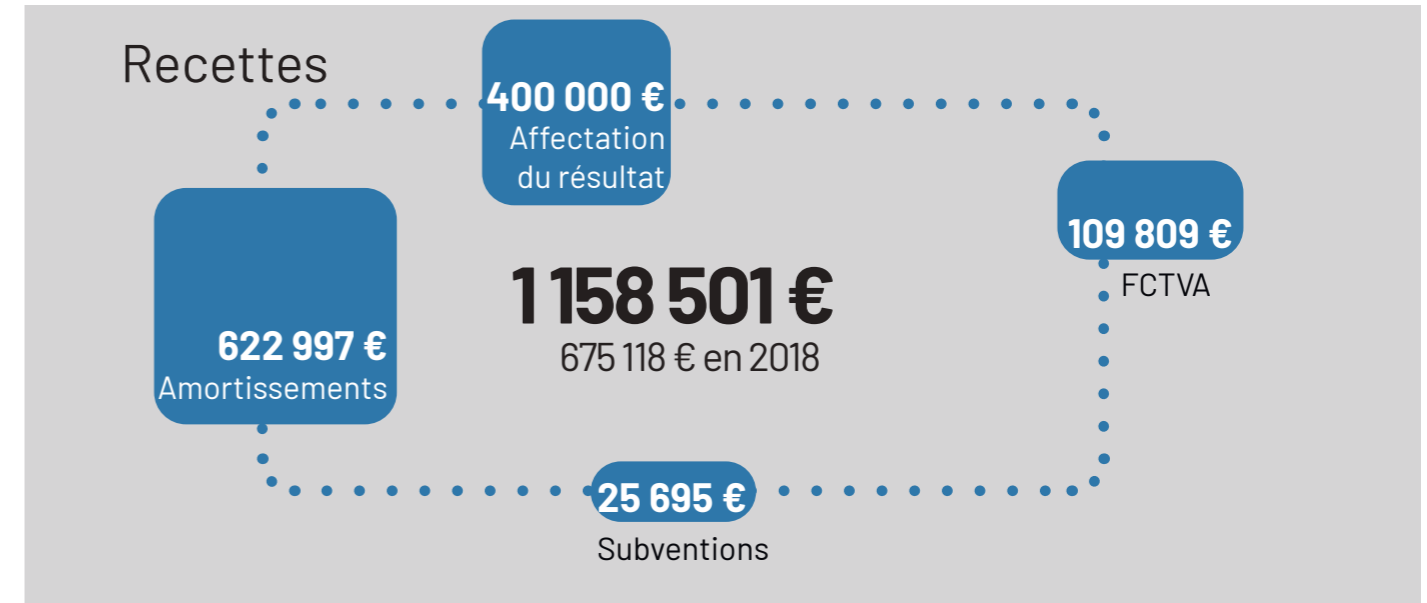
\* le toit du siège social est équipé de panneaux photovoltaïques

## Investissement

### Dépenses



### Recettes



### Un contexte incertain

Depuis plusieurs années, les recettes des reventes de matériaux fluctuent en raison d'un contexte international incertain. La décision de la Chine de fermer ses frontières aux importations de déchets se répercute directement sur les prix de revente au niveau mondial. Au niveau national, la hausse de la TGAP ainsi que les durcissement des soutiens des éco-organismes obligent à un recours accru à la redevance pour financer le service.

### Un service financé à 80 % par la REOM

Le service est très majoritairement financé via la REOM, payée par les ménages. C'est la raison pour laquelle toute variation des coûts a un impact sur le montant de la redevance. Le Syndicat a été contraint d'augmenter ses tarifs en raison d'une augmentation de la production de déchets, d'une baisse du geste de tri, et de l'augmentation des coûts de traitement et d'une diminution des recettes liées à la revente des matières premières secondaires.

### Des investissements auto-financés

Le SMICTOM n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Ils ont en effet été financés par les recettes propres.

### Un endettement contrôlé

L'état de la dette présente un capital restant dû au 31 décembre 2018 de 2 291 776 €. Le taux d'endettement mesure le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. Il est en baisse depuis plusieurs années.

# LE FINANCEMENT DU SYNDICAT

## La facturation des ménages

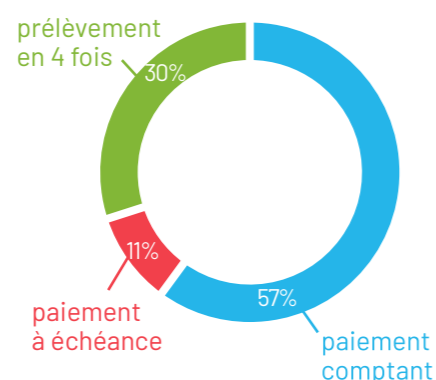
Le service est financé via une redevance, qui a été généralisée en 2003. Celle-ci se traduit par une facture envoyée aux usagers. Elle se base sur le nombre d'habitants au foyer.

Tarifs 2019	
1 personne	89 €
2 personnes	162 €
3 personnes	232 €
Résidence secondaire	144 €

Le montant moyen par habitant est toujours inférieur à 2008, ce qui témoigne de la gestion rigoureuse du budget du SMICTOM.

## Les modalités de règlement

En 2019, 40 802 factures ont été éditées. Le graphique ci-dessous indique le mode de paiement choisi par les foyers.



## La facturation des professionnels

Les activités professionnelles désignent les catégories suivantes : les artisans, commerçants, les industriels, les collectivités locales ainsi que les associations.

1683 professionnels utilisent les services de collecte et traitement des déchets ménagers.

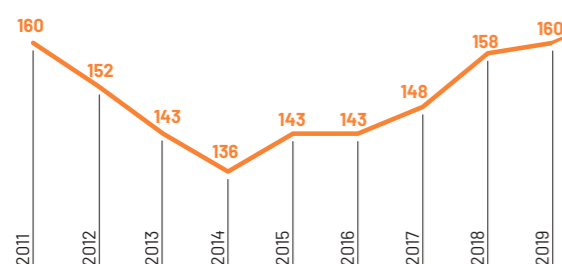
Les conditions de tarification des activités professionnelles sont établies en fonction du volume de déchets produits. Il s'agit d'une redevance incitative. Les professionnels disposent de la totale maîtrise de leur facture, celle-ci étant calculée en fonction du volume de déchets qu'ils produisent.

Pour les professionnels exerçant à domicile et disposant d'un unique bac, ils bénéficient d'un abattement pratiqué sur leur redevance due pour leur activité professionnelle. Cet abattement correspond au montant de la redevance payée par le foyer, sans que celle-ci ne puisse être inférieure à la part fixe payée par le foyer.

Ces conditions de facturation sont appliquées aux activités municipales. Seules les communes de moins de 500 habitants (10 communes) sont facturées pour leurs déchets selon une participation forfaitaire.



## Évolution du montant moyen de la redevance par habitant



On remarque que la REOM moyenne de 2019 est égale à la REOM moyenne de 2011.



# LE COÛT DU SERVICE

## Coût aidé HT (coût après déduction des aides et recettes) : 79 € en 2019

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Papiers	Verre	Déchets de déchèteries
2019	36,99 €	8,38 €	6,76 €	3,38 €	23,72 €
2018	34,18 €	7,78 €	4,74 €	2,92 €	21,12 €
Moyenne nationale (milieu mixte à dominante rurale):	47,4 €	6,4 €	1,2 €	23,9 €	

Moyenne pour les emballages et les papiers :

## Des coûts en hausse en raison d'un contexte particulier

L'évolution du coût aidé prend ses racines dans deux phénomènes :

- une hausse des tonnages générant des coûts de traitement à la hausse
- une baisse des recettes liées à la revente des matériaux issus de la collecte des déchets recyclables.

Par ailleurs, le SMICTOM, à travers le Syndicat de traitement, a modifié son mode de traitement des ordures ménagères. Elles sont désormais valorisées énergétiquement à hauteur de 33 % contre 11 % en 2018. La valorisation énergétique est aujourd'hui plus onéreuse que le stockage. Cette situation va s'inverser rapidement en raison de la forte hausse de la TGAP sur le stockage dans les années à venir. La valorisation énergétique permet en plus de générer de l'énergie qui est revendue à des industriels locaux à travers un réseau de chaleur.

Au niveau des déchèteries, la hausse des coûts par habitant s'explique en partie par des difficultés avec la convention de l'éco-organisme EcoDDS qui a privé le SMICTOM de soutiens pendant une grande partie de l'année. La hausse des tonnages déposés par les habitants a également engendré des hausses des coûts de traitement des déchets.

Il est à noter que, malgré ces hausses de coûts, le Syndicat reste en dessous de la moyenne nationale avec un coût tous flux confondus de 79,11 € HT contre 85,9 € HT pour les collectivités à typologie d'habitat similaires.

## SYNTHÈSE DES COÛTS



Ordures ménagères

Coût complet\* HT :

**3 337 552 €**

↑ 9,59 %  
par rapport à 2018

soit

**235,73 €** la tonne collectée et traitée

Coût financé par :

19 829 € de produits industriels

59 669 € de soutiens

3 258 054 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit **36,99 €**  
par habitant

Historique  
2016 : 35,04 €  
2017 : 33,32 €  
2018 : 34,18 €

Moyenne nationale  
(milieu mixte à  
dominante rurale):



Emballages recyclables

Coût complet\* HT :

**1 809 411 €**

↑ 26,38 %  
par rapport à 2018

soit

**926 €** la tonne collectée et traitée

Coût financé par :

158 082 € de produits industriels

868 358 € de soutiens

782 971 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit **8,38 €**  
par habitant

Historique  
2016 : -  
2017 : 6,39 €  
2018 : 7,78 €

Moyenne nationale pour  
les emballages et les  
papiers :



Papiers

Coût complet\* HT :

**861 732 €**

↑ 17,31 %  
par rapport à 2018

soit

**529,32 €** la tonne collectée et traitée

Coût financé par :

152 136 € de produits industriels

100 539 € de soutiens

609 057 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit **6,76 €**  
par habitant

Historique  
2016 : -  
2017 : 2,32 €  
2018 : 4,74 €



Verre

Coût complet\* HT :

**432 286 €**

↑ 15,45 %  
par rapport à 2018

soit

**121,19 €** la tonne collectée et traitée

Coût financé par :

97 400 € de produits industriels

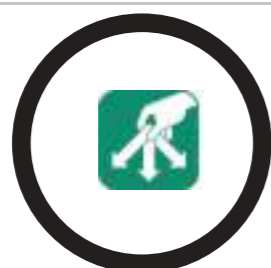
37 035 € de soutiens

297 851 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit **3,38 €**  
par habitant

Historique  
2016 : 1,62 €  
2017 : 2,73 €  
2018 : 2,92 €

Moyenne nationale :



Déchets de déchèteries

Coût complet\* HT :

**2 391 588 €**

↑ 9,57 %  
par rapport à 2018

soit

**82,33 €** la tonne collectée et traitée

Coût financé par :

266 609 € de produits industriels

104 861 € de soutiens

2 020 118 € de redevance à la charge de l'utilisateur

soit **23,72 €**  
par habitant

Historique  
2016 : 19,42 €  
2017 : 19,70 €  
2018 : 21,12 €

Moyenne nationale :



Tous flux confondus :

**79,11 €** ht

la tonne collectée et traitée

Moyenne nationale :

**85,9 €** ht

la tonne collectée et traitée







**SMICTOM**  
PAYS DE FOUGÈRES

Allée Eugène Freyssinet  
ZA de L'Auamaillerie  
35133 Javené

02 99 94 34 58  
[accueil@smictom-fougères.fr](mailto:accueil@smictom-fougères.fr)